

1 rue Léonard de Vinci  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## SEANCE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

**N° 29-2026**

**Objet : Commission de délégation de service public - Création - Conditions de dépôt des listes**

Vu l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles D. 1411-3 à D. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'élection des membres de la commission de délégation de service public,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant l'installation du Conseil communautaire et l'élection du Président de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie par les délibérations N° 14-2026 et N° 15-2026 en date du 04 avril 2026,

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux collectivités locales qui souhaitent confier l'exploitation d'un service public, à un tiers, par convention de délégation de service public, de créer une commission de délégation de service public, qui comprend cinq membres du Conseil communautaire, ainsi que le Président qui la préside,

Considérant que la Communauté de communes pourrait avoir à confier un service public à un délégataire au cours du mandat,

Considérant dès lors la nécessité de constituer une commission de délégation de service public au sein de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

**Article 1<sup>er</sup> : Crée** une commission de délégation de service public permanente.

**Article 2 : Décide** d'organiser l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission visée à l'article L 1411-5 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 3 : Précise** que dans le cadre de la préparation et de la passation de contrats de délégation de service public, cette commission sera appelée :

- à ouvrir les candidatures, à les examiner et à établir la liste des candidats admis à remettre une offre.
- à ouvrir et à analyser les offres reçues et à donner son avis sur les candidats avec lesquels engager les négociations.

**Article 4 : Précise** que dans le cadre de la préparation et de la passation de contrats de délégation de service public, cette commission sera appelée :

- à analyser les candidatures et à établir la liste des candidats admis à remettre une offre.
- à analyser et à formuler un avis sur les propositions des candidats avant que soient engagées des négociations, le cas échéant.

**Article 5 : Précise** que dans le cadre de l'exécution des contrats de délégation de service public, cette commission sera consultée pour avis sur tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

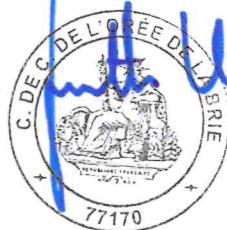
**Article 6 : Décide** que le dépôt des listes relatives aux membres titulaires et suppléants doit se faire avant la séance du prochain Conseil communautaire, par mail, courrier ou par remise au siège de la Communauté de communes.

**Article 7 : Décide** que les élections auront lieu lors de la prochaine séance du Conseil communautaire, à la représentation proportionnelle, avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

**Délibération adoptée à l'unanimité,**

Fait à Brie-Comte-Robert, le 16 avril 2026.

Le Président,  
**Jonathan WOFSY**



1 rue Léonard de Vinci  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à dix-neuf heures et trois minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le neuf avril s'est rassemblé en son siège, 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert.

### Etaient présents :

Mesdames FRANCOUAL, GUESMI, LABRUYERE, LACOSTE, RIBREAU-STABILE, SANTIN, TONNOIR, TRÂN, VIDAL et Messieurs BOUSQUET, COLLON, COULOUMY, DOUKALI, GIRAUD, GRANNONIO, IZARD, LADJICI, LAROUSSE, MARTIN, MORIN, PRUVOT, SOARES, VANACKER, WOFYSY.

### Etaient représentés :

Madame INGLEZAKIS Manon pouvoir à Monsieur DOUKALI Abdelaziz.  
Madame MORGADO Corinne pouvoir à Monsieur IZARD Stéphane.  
Madame VALENTE Sabrina pouvoir à Monsieur COLLON Stéphane.  
Monsieur DARMON Charles pouvoir à Monsieur GIRAUD Frédéric.  
Monsieur GILLOT Franck pouvoir à Madame LACOSTE Bernadette.

### Etait absente excusée :

Madame DIACONU Marina.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN Audrey a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **24**

Membres excusés et représentés : **5**

Membre absent non représenté : **1**

### Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur WOFYSY Jonathan, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du samedi 04 avril 2026